

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 DÉCEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 13 octobre 2021
3. Actes au Maire
4. Subventions exceptionnelles
5. Vote des subventions aux associations
6. Révision tarifs communaux
7. Décisions modificatives budgets commune, eau et assainissement
8. Créances irrécouvrables et éteintes
9. Création de postes pour recrutement d'agents contractuels de remplacement
10. Création de postes pour cdd saisonnier ou accroissement temporaire d'activité
11. Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet
12. Communauté de communes VIERZON-SOLOGNE-BERRY : fonds de concours FPIC
13. Communauté de communes VIERZON-SOLOGNE-BERRY : fonds de concours voirie Tour de France
14. Convention SBPA
15. Rapports annuels de présentation pour la qualité des services de l'Eau et de l'Assainissement
16. Questions diverses

L'an deux mil vingt-et-un

Le deux décembre

à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune de FOÉCY (Cher) dûment convoqué le 24 novembre 2021 s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Laure GRENIER RIGNOUX, Maire.

***Présents :** Stéphane SOUBIE, Nelly ROUER FOURNET, Jean-Louis NADLER, Daniel ANGIBAUD, Ludvine JOFFRE, Laurent RIVAUD, Céline BARDE, Kévin SALLÉ, Michel JACQUET, Marie-France LERASLE, Dominique ROBIN, Patricia TÊTENoire, Flavien CLAIR, Marie-Laure FOUCHET.*

***Excusés :** Séverine AGOGUÉ BARLA, David BOUQUET, Bianca REVOREDO et Marylène BORDERIOUX.*

***Pouvoirs :** Mme AGOGUÉ BARLA a donné pouvoir écrit à Mme LERASLE*

M. BOUQUET a donné pouvoir écrit à M. SOUBIE

Mme REVOREDO a donné pouvoir écrit à Mme GRENIER RIGNOUX

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. **Secrétaire de séance :** M. Michel JACQUET est désigné secrétaire de séance.
2. **Procès-verbal :** Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

3. ACTES AU MAIRE

Madame le Maire communique les décisions prises dans le cadre de ses délégations ; aucune observation de la part du Conseil Municipal.

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-016/5.4 du 27 mai 2020 donnant à Madame le Maire certaines délégations du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal donne acte à Madame le Maire pour :

Décision n° 2021-089 : signature convention au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.

Décision n° 2021-090 : attribution du marché de consultation achat matériels informatiques

4. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

DÉLIBÉRATION N° 2021-094/7.5.2

Rapporteur : Stéphane SOUBIE

Par courrier du 16 novembre 2021, le Président du Club de tir de FOECY explique la nécessité d'acquérir deux nouveaux rameneurs de cibles électriques et sollicite, à cet effet, une subvention exceptionnelle de 558 €.

Vu le coût d'achat de ce matériel ;

Considérant que ce matériel est nécessaire au club pour organiser, dans les meilleures conditions possibles, les prochains championnats départementaux ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote une subvention de 300 € au Club de TIR de FOËCY.

5. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2021-095/7.5.2

Rapporteur : Stéphane SOUBIE

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'étudier les demandes de subvention, pour l'année 2021, pour les associations telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Le montant total des subventions est de 5 970,00 €uros.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2021
AMICALE LAÏQUE	500
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	400
ASA DES RIVERAINS DE LA CHÉE, DES GRAVOLLES ET DE LA NOUE DE GIVRY	1200
ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CHER	320
ASSOCIATION FAMILIALE D'AIDE EN MILIEU RURAL	100
CLUB SPORTIF DE FOËCY	1000
FOECY OVALE CLUB	1000
JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE CHAROST	100
PRÉVENTION ROUTIÈRE	100
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	100
SECOURS CATHOLIQUE	50
SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT ET DÉVOUEMENT	100
TENNIS DE TABLE	700
UNRPA	300
TOTAL SUBVENTIONS	5970

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Vote à l'unanimité les subventions telles qu'elles sont présentées ci-dessus.

6. RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX

DÉLIBÉRATION N° 2021-096/7.1.8

Rapporteur : Stéphane SOUBIE

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser les tarifs communaux pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE les tarifs communaux tels qu'ils sont présentés dans le document annexé.
- DÉCIDE que ces tarifs seront en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

ANNEXE : TARIFS au 1^{er} janvier 2022

SALLE DES FÊTES MUNICIPALE		
location	durée	tarif
particuliers de Foëcy	24 h	210,00 €
	48 h	315,00 €
particuliers extérieurs à Foëcy	24 h	475,00 €
associations locales	24 h	150,00 €
associations extérieures à Foëcy	24 h	265,00 €
<i>forfait nettoyage</i>		170,00 €
SALLE DU TEMPLE (rez-de-chaussée)		
location	durée	tarif
particuliers de Foëcy	24 h	105,00 €
	48 h	150,00 €
particuliers extérieurs à Foëcy	24 h	230,00 €
associations locales	24 h	75,00 €
associations extérieures à Foëcy	24 h	150,00 €
<i>forfait nettoyage</i>		115,00 €
LOCATION DES CHAPITEAUX		
INSTALLATION UNIQUEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FOËCY		
petit chapiteau (5 x 8)		tarif
particuliers		150,00 €
associations locales		gratuit
"Pagode" (5 x 5 + murs)		tarif
particuliers		55,00 €
associations locales		gratuit
moyen chapiteau (5 x 12)		tarif
particuliers		150,00 €
associations locales		gratuit
grand chapiteau (10 x 15) **		tarif
particuliers		245,00 €
associations locales <i>1 fois par an</i>		gratuit
associations locales <i>supplément locatif</i>		120,00 €
<i>** installation uniquement dans le parc de la mairie ou dans une enceinte sportive.</i>		
LOCATION MATÉRIEL (réservé aux administrés de Foëcy)		
forfait pour tables et chaises		35,00 €
tables rondes (usage réservé pour la salle des fêtes) <i>prix à l'unité</i>		15,00 €

ABONNEMENT BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

prestation par FAMILLE	tarif
habitants de Foëcy <i>abonnement annuel par famille</i>	6,00 €
personnes extérieures à Foëcy <i>abonnement annuel par famille</i>	7,00 €

SALLE MULTIMÉDIA

prestation	tarif
<i>habitants de Foëcy et personnes extérieures qui travaillent à Foëcy</i>	
abonnement annuel par famille	30,00 €
impression noir et blanc <i>la feuille</i>	0,18 €
impression couleur <i>la feuille</i>	0,20 €

PUBLICITÉ DANS LE BULLETIN MUNICIPAL "LA GAZETTE"

prestations	tarif
1/8ème de page	84,00 €
1/4 de page horizontale	105,00 €
1/4 de page verticale	105,00 €
1/3 de page horizontale	125,00 €
4ème de couverture (le numéro)	293,00 €
1/2 page horizontale	293,00 €
associations locales	313,00 €
une page	525,00 €

PHOTOCOPIES

la photocopie aux usagers	0,18 €
---------------------------	--------

RESTAURANT SCOLAIRE	
prestation	Tarif
enfants de Foëcy	2,90 €
Enseignants / personnel communal / élus locaux	6,00 €
personnes extérieures	9,00 €

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le prix du repas est calculé en fonction du quotient familial et est fixé ainsi (fournir l'avis d'imposition).

Si l'avis d'imposition n'est pas fourni, le tarif maximum, soit 7.10 €, sera appliqué.

Quotient familial	Tarif
Inférieur à 840 €	5,00 €
Entre 840 € et 1450 €	5.50 €
Entre 1451 € et 1655 €	6,00 €
Supérieur à 1655 €	7.10 €

Le règlement des repas s'effectue à terme échu après réception de la facture, auprès de la Trésorerie de Vierzon

Si l'adresse de facturation est différente de l'adresse du dépôt des repas, elle devra être indiquée sur la fiche d'inscription

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES	
inscription annuelle par personne	45,00 €
<i>CE SERVICE est réservé aux personnes âgées de 70 ans et plus</i>	

DROIT DE PLACE SUR LE MARCHÉ

prestation	tarif
étalage de 1 à 5 m ²	2,50 €
étalage de 6 à 10 m ²	3,50 €
étalage de 11 à 15 m ²	4,50 €
étalage de 16 à 25 m ²	5,00 €
étalage de 26 à 35 m ²	5,50 €
le m ² supplémentaire	1,00 €
sans étalage	2,00 €
stationnement camion vente - déballage	35,00 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

REDEVANCE pour occupation privative du domaine public pour les terrasses couvertes et closes	15,00 € le m ²
--	---------------------------

PRIX DE VENTE DE L'EAU

prestation	tarifs
prix de vente de l'eau au m ³	1,40 €
prime fixe annuelle	36,50 €

ASSAINISSEMENT & PLUVIAL

prestation	tarifs
redevance assainissement par m ³ d'eau consommée	1,75 €
prime fixe annuelle	43,00 €
frais de raccordement au réseau d'assainissement	1 600,00 €
frais de raccordement au réseau d'eaux pluviales	800,00 €

FRAIS D'INTERVENTION DU SERVICE EAU - ASSAINISSEMENT - PLUVIAL

BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE		tarifs
main d'œuvre (au prorata du temps passé)		40,00 € / heure
intervention terrassement / pelleteuse (au prorata du temps passé)		76,00 € / heure
INTERVENTIONS DIVERSES : toutes les interventions qui impliqueront le déplacement du personnel du service EAU & ASSAINISSEMENT seront facturées		
déplacement de compteur, ouverture et fermeture de compteur, vérification d'un relevé, vérification d'un siphon d'assainissement etc...		forfait 1/2 heure : 35,00 €
		au-delà d'une 1/2 heure : 40,00 € / heure (au prorata du temps passé)
majoration pour toutes interventions en dehors des heures d'ouverture du service		60,00 € / heure au prorata du temps passé

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

durée de la concession	sépulture classique	cavurne	case columbarium
concession pour 50 ANS	246,00 €	241,00 €	492,00 €
concession pour 30 ANS	151,00 €	148,00 €	326,00 €
concession pour 15 ANS	100,00 €	98,00 €	184,00 €

7. DÉCISIONS MODIFICATIVES

DÉLIBÉRATION N° 2021-000/7.1.2 – Budget Commune

Stéphane SOUBIE expose :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'étudier la décision modificative présentée ci-dessous :

<u>BUDGET COMMUNAL</u>									
INVESTISSEMENT									
Dépenses					Recettes				
Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant	Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant
135	21	2151	Réseaux voirie	- 4 500,00					
253	21	2188	Autres immobilisations corporelles	- 12 500,00					
	16	16411	Emprunts	12 500,00					
040	23	2313	Constructions	4 500,00					
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>				-	<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>				-
FONCTIONNEMENT									
Dépenses					Recettes				
Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant	Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	022		Dépenses imprévues	- 900,00		042	722	Immob. corporelles	4 500,00
	66	66111	Intérêts emprunts	900,00		78	7817	reprise provisions	- 4 500,00
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>				-	<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>				-

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2021-098/7.1.2 – Budget Eau

Stéphane SOUBIE expose :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'étudier la décision modificative présentée ci-dessous :

<u>BUDGET EAU</u>									
EXPLOITATION									
Dépenses					Recettes				
Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant	Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	022		Dépenses imprévues	- 2 255,00					
	014	701249	Reversement redevance	2 255,00					
<i>Sous total EXPLOITATION</i>				-	<i>Sous total EXPLOITATION</i>				-

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2021-000/7.1.2 – Budget Assainissement

Stéphane SOUBIE expose :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'étudier la décision modificative présentée ci-dessous :

<i>BUDGET ASSAINISSEMENT</i>									
EXPLOITATION									
Dépenses					Recettes				
Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant	Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	022		Dépenses imprévues	- 31,00					
	014	706129	Reversement redevance	31,00					
<i>Sous total EXPLOITATION</i>				-	<i>Sous total EXPLOITATION</i>				-

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative ci-dessus.

8. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET ÉTEINTES

DÉLIBÉRATION N° 2021-100/7.10 – Budgets Commune, EAU et Assainissement

Monsieur Xavier DARRACQ, comptable public assignataire, informe la commune que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont en surendettement.

- Une liste annexée à la présente délibération concerne les **créances irrécouvrables** de titre de recettes pour un montant de :
Compte 6541 :
 - ✓ Budget COMMUNE : 11.85 €
 - ✓ Budget EAU : 2084.94 €
 - ✓ Budget ASSAINISSEMENT : 1578.25 €

Le Conseil Municipal doit statuer sur ces créances.

Les mandats seront émis à l'article 6541 « créances irrécouvrables ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider les créances proposées ci-dessus.
- les crédits seront inscrits au budget.

9. CRÉATION DE POSTE POUR RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

DÉLIBÉRATION N° 2021-000/4.11

Rapporteur : Laure GRENIER RIGNOUX

Vu la Loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la Loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- PRÉVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

10. CRÉATION DE POSTES POUR RECRUTEMENTS SAISONNIERS OU ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉS

DÉLIBÉRATION N° 2021-102/4.11

Rapporteur : Laure GRENIER RIGNOUX

La Ville de FOËCY recrute chaque année des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées telles que manifestations exceptionnelles, missions spécifiques ou surcroît d'activités ou renfort d'équipes. Elle recrute également des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

L'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale autorise, dans ce cas, de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face :

- ⇒ A un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1 1° de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois sur une période de 18 mois consécutifs ;
- ⇒ A un accroissement saisonnier d'activité, dans les mêmes conditions fixées à l'article 3 1 2° de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois sur 12 mois consécutifs.

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 3-1°, 3-2° et 3-1, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée notamment par la Loi n° 87-529 du 13 juillet 1987 ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois contractuels nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉDICE pour l'année 2022 la création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités comme suit :
 - 10 postes contractuels occasionnels d'adjoint technique à temps complet et/ou temps non complet
 - catégorie C
 - cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
 - échelle C1 / rémunération selon l'indice brut en vigueur du 1^{er} échelon
 - 10 postes contractuels occasionnels d'adjoint d'animation à temps complet et/ou temps non complet
 - catégorie C
 - cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation
 - Echelle C1 / rémunération selon l'indice brut en vigueur du 1^{er} échelon
 - 2 postes contractuels occasionnels d'adjoint administratif à temps complet et/ou temps non complet
 - catégorie C
 - cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
 - Echelle C1 / rémunération selon l'indice brut en vigueur du 1^{er} échelon

Ces emplois sont répartis selon les besoins de la ville. Les chiffres indiqués représentent un plafond d'emploi à temps complet et/ou non complet qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services.

- AUTORISE Madame le Maire à recruter des agents non titulaires de droit public correspondant aux besoins précités.
- PREVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

11. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET

DÉLIBÉRATION N° 2021-103/4.11

Rapporteur : Laure GRENIER RIGNOUX

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois modifié et adopté par le Conseil Municipal ;
Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial pour le recrutement d'un agent ;

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique territorial, à temps non complet (30/35^{ème}).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoint technique territorial

Grade : adjoint technique

Ancien effectif : 06 nouvel effectif : 07

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de créer 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (30/35^{ème}) à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- ADOPTE la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

12. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY : DEMANDE FONDS DE CONCOURS POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

DÉLIBÉRATION N° 2021-104/5.7.5

Considérant que la commune de FOËCY souhaite réaliser l'achat de matériel informatique pour les services municipaux ;

Considérant que ce projet sur la commune de FOËCY permettra de renouveler le parc informatique de la collectivité ;

Considérant que la commune de FOËCY sollicite auprès de la Communauté de communes VIERZON-SOLOGNE-BERRY un fonds de concours à hauteur de 46,50 % (maximum 50 %) des dépenses estimées,

Considérant que le projet est estimé à 11 214 € HT,

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

- Etat – DETR : 0
- Conseil Départemental du Cher : 0
- Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry ; 5 224,00 € HT.
- Commune de FOËCY : 5 990,00 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus,
- DE SOLLICITER un fonds de concours de la Communauté de communes VIERZON-SOLOGNE-BERRY à hauteur de 5 224,00 €.
- D'INSCRIRE la dépense et la recette au budget.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021-087 du 13 octobre 2021.

13. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY : DEMANDE FONDS DE CONCOURS POUR RÉFECTION VOIRIE PASSAGE DU TOUR DE FRANCE 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-105/5.7.5

VU le courrier de AMAURY SPORT ORGANISATION (ASO) informant que le 108^{ème} Tour de France cycliste traversera la commune de FOËCY le 2 juillet prochain, à l'occasion de la 7^{ème} étape ;

Considérant que plusieurs opérations de réfection de voirie ont été programmées et que certaines demeurent à la charge des communes traversées par le Tour de France ;

Considérant que les travaux de mise à niveau de tampons sous chaussée sont inhérents à la réfection de la couche de roulement de la RD 60 dans la traversée d'agglomération de GIVRY, sur deux sections d'environ 400 mètres chacune, soit un total de 800 mètres et dans la traversée d'agglomération de FOËCY sur deux sections en entrée côté VIERZON et en sortie côté MEHUN / YÈVRE soit environ 1 500 mètres ;

Considérant que ces travaux qui s'élèvent à 22 274,00 € HT (soit 26 728.80 € TTC) ont un coût supplémentaire, imprévu, pour le budget communal ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours auprès de la communauté de communes VIERZON-SOLOGNE-BERRY à hauteur de 49 % des frais engendrés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE un fonds de concours auprès de la communauté de communes VIERZON-SOLOGNE-BERRY de 10 914.26 € soit 49 % du coût HORS TAXE des travaux.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021-048 du 15 avril 2021.

14. CONVENTION SOCIÉTÉ BERRICHONNE DE PROTECTION DES ANIMAUX

DÉLIBÉRATION N° 2021-106/7.1.8

Vu le code rural ;

Vu la délibération n° 2005-7 du 17 février 2005 approuvant la convention qui concède à la SBPA la mise en fourrière des chiens trouvés en état de divagation sur le territoire de FOËCY ;

Vu la convention annuelle établie entre la commune de FOËCY et la Société Berrichonne de Protection des Animaux sise à MARMAGNE (Cher) ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la convention susvisée pour l'année à venir ;

Madame le Maire propose à l'Assemblée de renouveler la convention avec l'association de protection animale SBPA dont le siège social est à Marmagne et de verser en contrepartie des services apportés une participation financière de 846.40 Euros (0.40 € X 2116 habitants).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention telle qu'elle est présentée.
- ACCEPTE de verser la participation financière de 846.40 Euros pour services rendus ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention.

15. RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DÉLIBÉRATION N° 2021-107/9.1

Rapporteur : Jean-Louis NADLER :

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et de l'assainissement collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et d'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ces rapports, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les rapports 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement collectif, tels que annexés.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	18
1.1.	Présentation du territoire desservi	18
1.2.	Mode de gestion du service.....	18
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	19
1.4.	Nombre d'abonnés	19
1.5.	Eaux brutes.....	20
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	20
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	21
1.6.	Eaux traitées	21
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.....	21
1.6.2.	Production.....	21
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	22
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	22
1.6.5.	Autres volumes	23
1.6.6.	Volume consommé autorisé	23
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	23
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	24
2.1.	Modalités de tarification.....	24
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	25
2.3.	Recettes	26
3.	Indicateurs de performance	27
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	27
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	27
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	29
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	29
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	30
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	30
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	31
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	31
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	Erreur !
	Signet non défini.	
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	Erreur ! Signet non défini.
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	Erreur ! Signet non défini.
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	Erreur ! Signet non défini.
3.9.	Taux de réclamations (P155.1).....	Erreur ! Signet non défini.
4.	Financement des investissements	32
4.1.	Branchements en plomb.....	32
4.2.	Montants financiers.....	32
4.3.	État de la dette du service.....	32
4.4.	Amortissements.....	32
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	33
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	33
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	33
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	33
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	34
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	34

1. Caractérisation technique du service

2. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Foëcy
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Foëcy

- Existence d'une CCSPL Oui Non

- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non

au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

3. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

4. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **2 116** habitants au 31/12/2020 (2 108 au 31/12/2019).

5. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

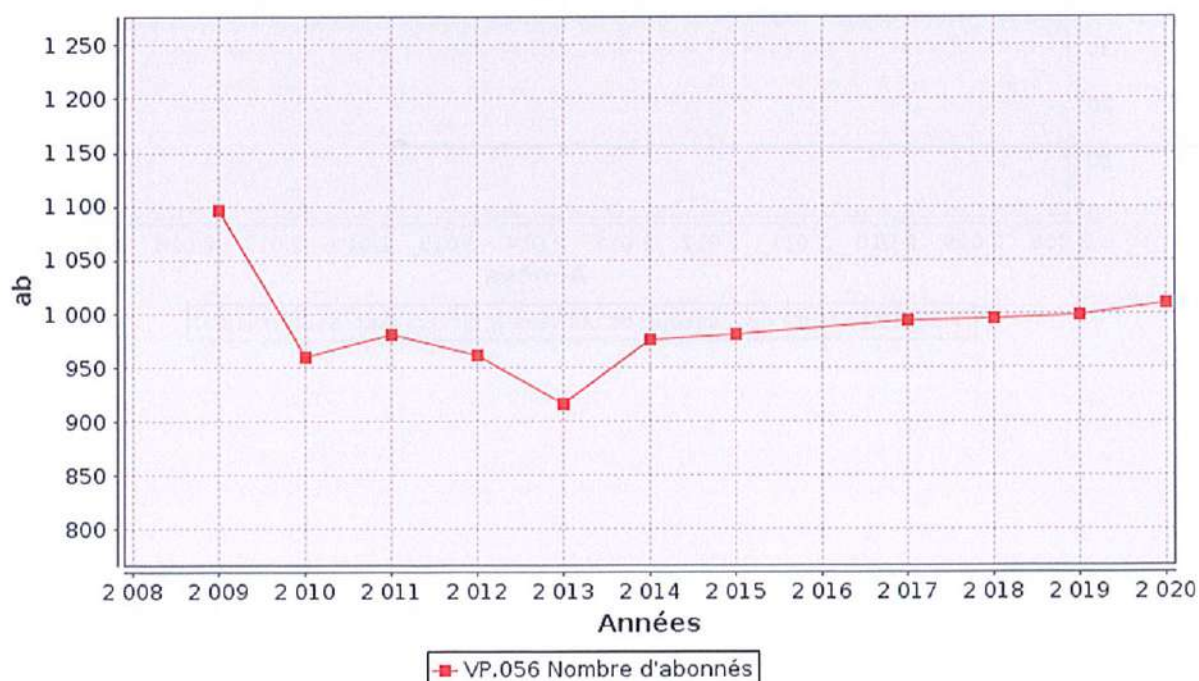
Le service public d'eau potable dessert **1 010** abonnés au 31/12/2020 (999 au 31/12/2019).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Foëcy					
Total	999			1 010	1,1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 25,9 abonnés/km au 31/12/2020 (25,62 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,1 habitants/abonné au 31/12/2020 (2,11 habitants/abonné au 31/12/2019).



La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 142,15 m³/abonné au 31/12/2020. (163,95 m³/abonné au 31/12/2019).

6. Eaux brutes

7. Prélèvement sur les ressources en eau

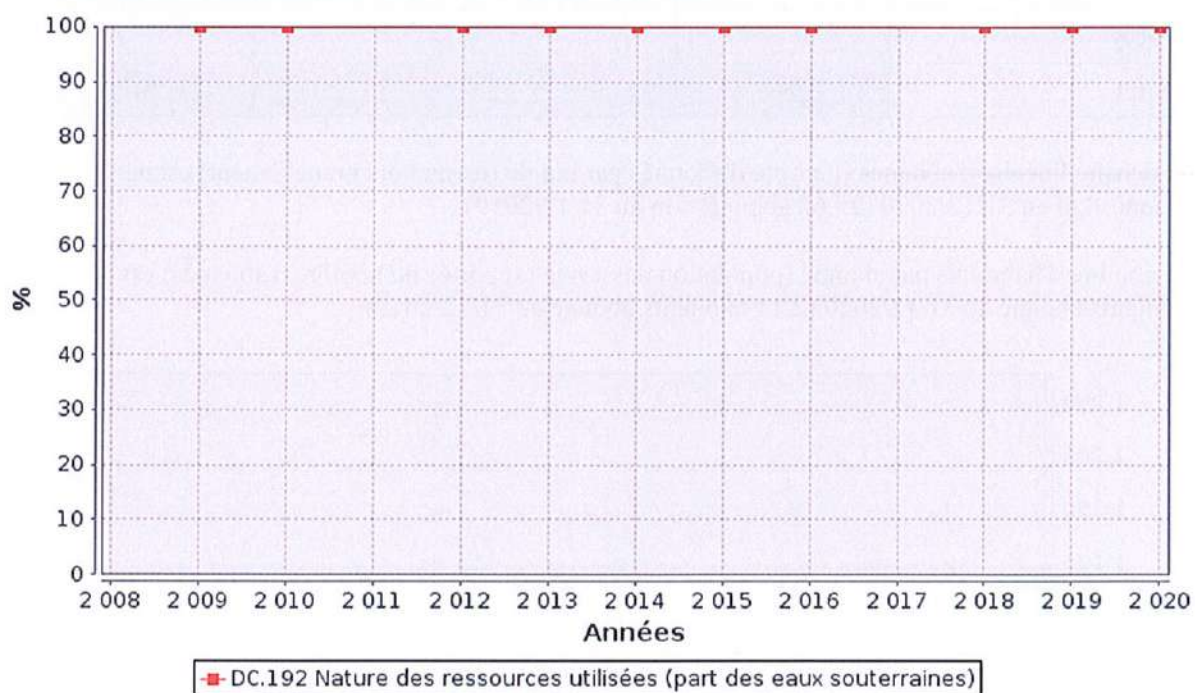


Le service public d'eau potable prélève 175 201 m³ pour l'exercice 2020 (193 273 pour l'exercice 2019).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
La Prairie			193 273	175 201	-9,3%
Total			193 273	175 201	-9,3%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



8. Achats d'eaux brutes

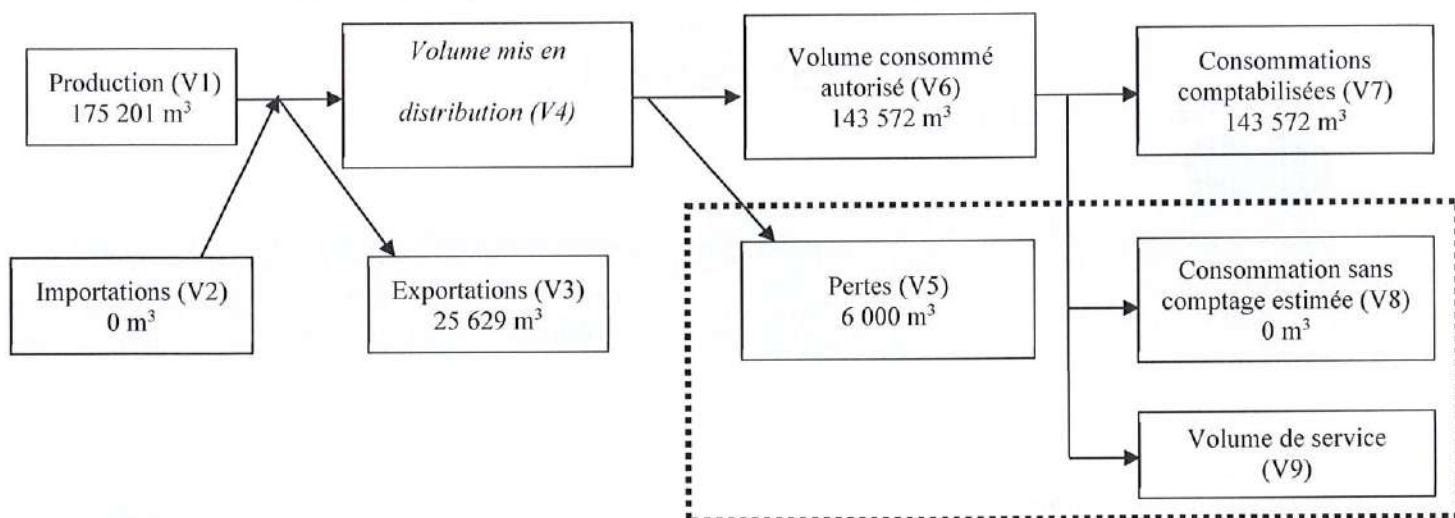


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Observations
Total			

9. Eaux traitées

10. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



11. Production

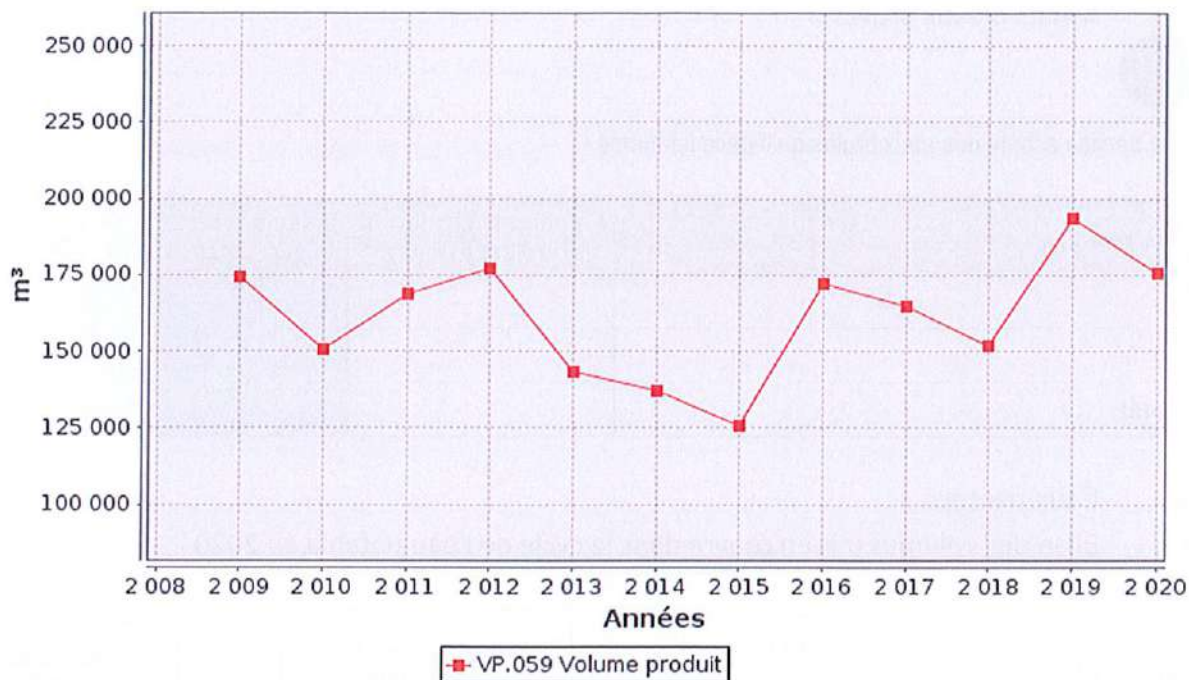


Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
La Prairie	193 273	175 201	-9,3%	80
Total du volume produit (V1)	193 273	175 201	-9,3%	80



12. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	___%	80

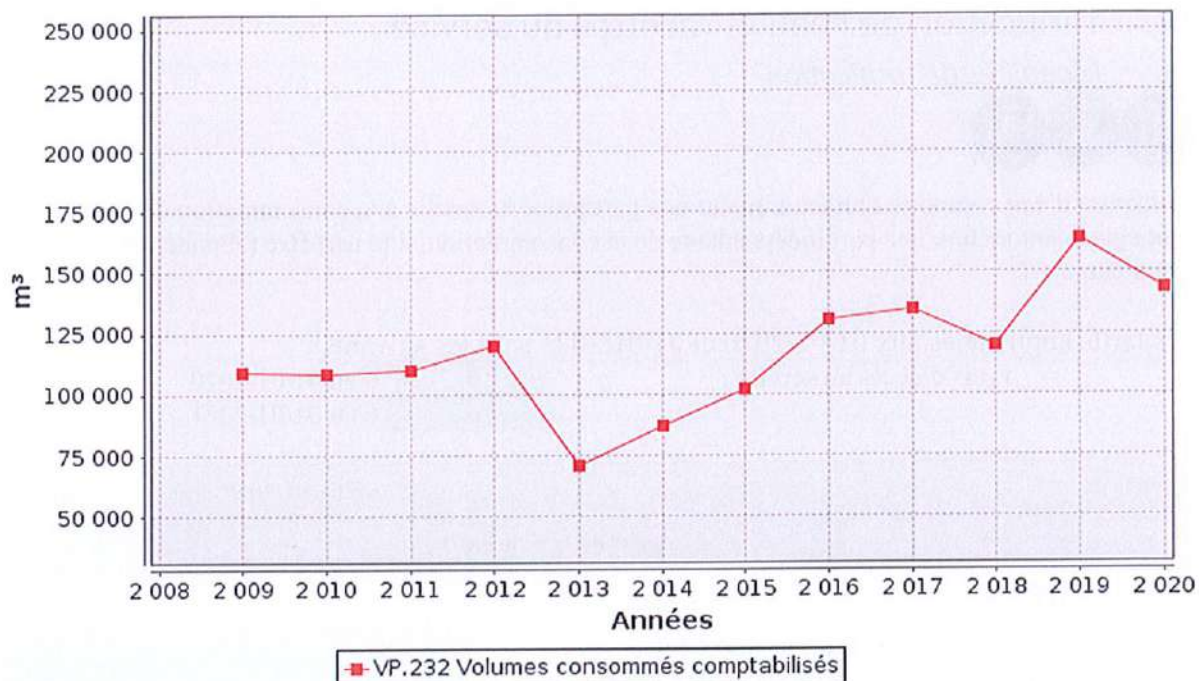
13. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	163 782	143 572	-12,3%
Abonnés non domestiques	0	0	___%
Total vendu aux abonnés (V7)	163 782	143 572	-12,3%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	23 491	25 629	9,1%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



14. Autres volumes



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	6 000	6 000	0%
Volume de service (V9)	0	0	%

15. Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	163 782	143 572	-12,3%

16. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 39 kilomètres au 31/12/2020 (39 au 31/12/2019).

17. Tarification de l'eau et recettes du service

18. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	0	€ au 01/01/2020
	0	€ au 01/01/2021

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	34,5 €	34,5 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,32 €/m ³	1,32 €/m ³
	Autre : _____	€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m ³	0 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

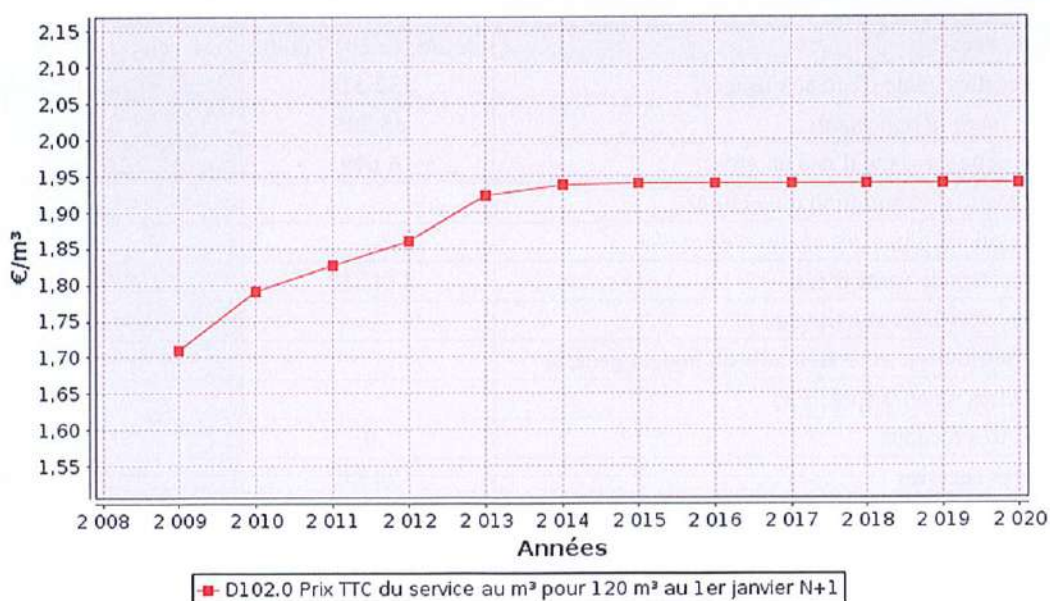
- Délibération du 04/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 04/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du 04/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant ...
- Délibération du 04/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 _ fixant ...

19. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	34,50	34,50	0%
Part proportionnelle	158,40	158,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	192,90	192,90	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	0,00	—%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	—%
Autre :	0,00	0,00	—%
TVA	12,13	12,13	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	39,73	39,73	0%
Total	232,63	232,63	0%
Prix TTC au m³	1,94	1,94	0%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m ³	Prix au 01/01/2021 en €/m ³
Foëcy	1.32	1.32

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de 51 289m³/an (62 814m³/an en 2019).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

20. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	132 328	127 420	-3.71%
<i>dont abonnements</i>	35 785	35 049	-2.06%
Recette de vente d'eau en gros	6 699	7 200	+7.48%
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	174 812	169 669	-2.94%
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes	0	0	
Total des recettes	174 812	169 669	-2.94%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 127 420 € (132 328 € au 31/12/2019).

21. Indicateurs de performance

22. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	13	1	14	0
Paramètres physico-chimiques	20	2	15	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	92,3%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	90%	100%

23. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

24. Indicateurs de performance du réseau

25. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

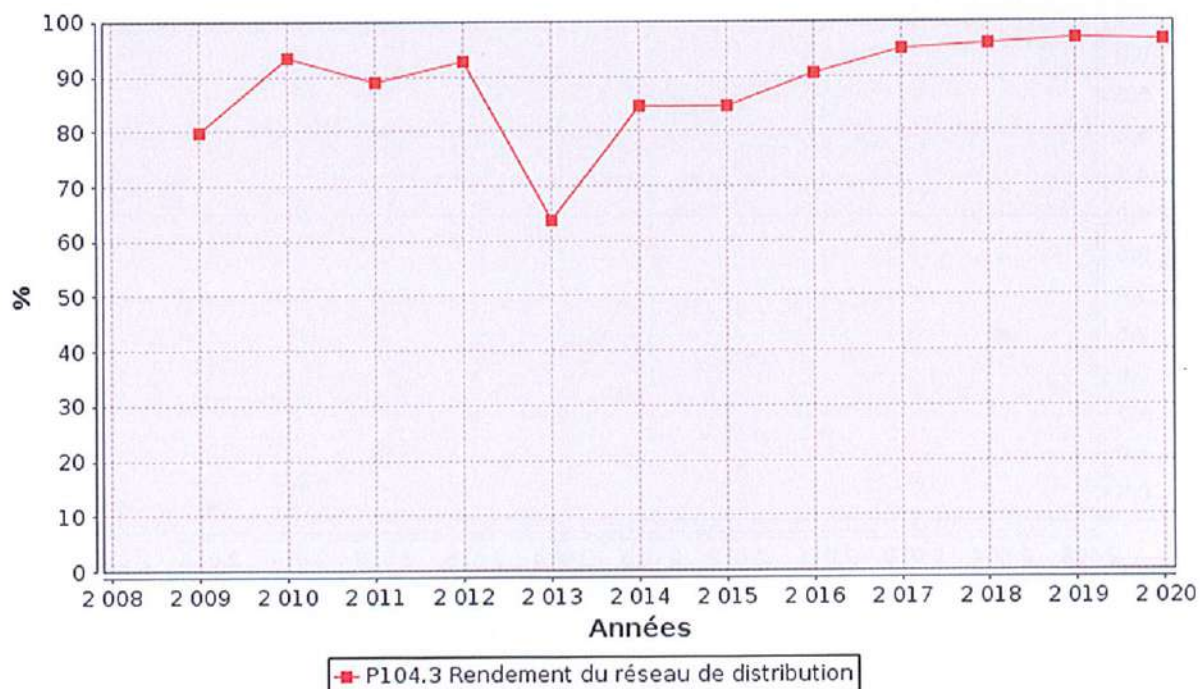
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	96,9 %	96,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	13,16	11,89



Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	96,5 %	96 %
--	--------	------

26. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,4 m³/j/km (0,4 en 2019).

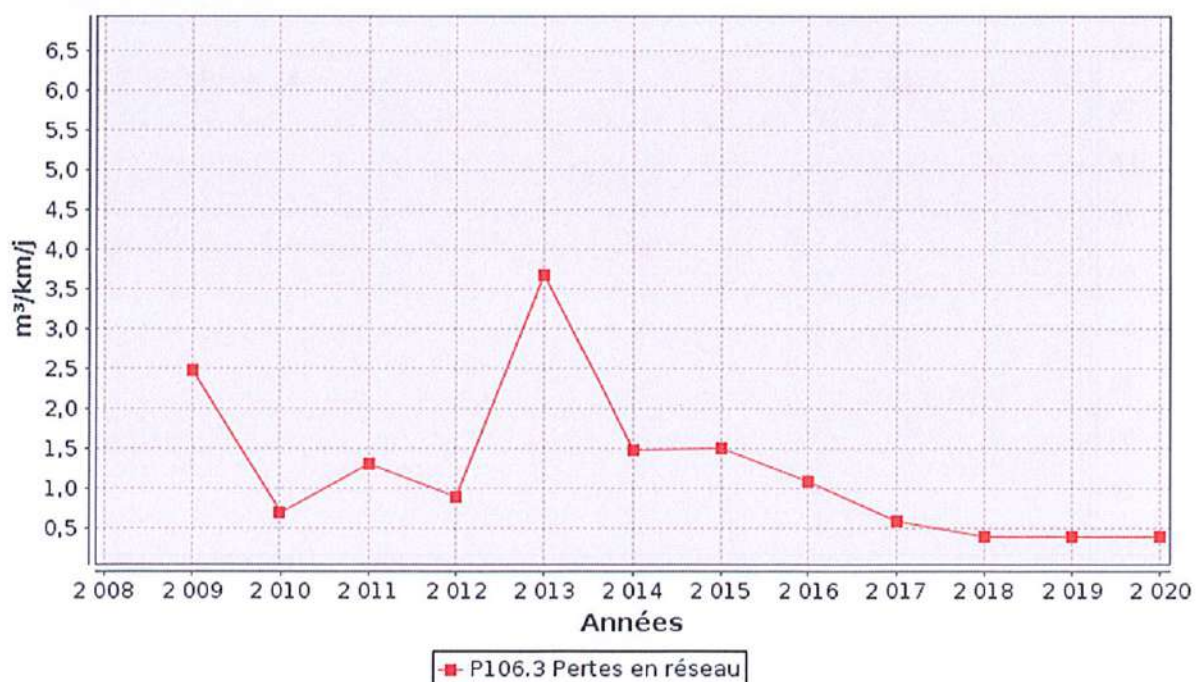
27. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 0,4 m³/j/km (0,4 en 2019).



28. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2019	2019	2019	2020
Linéaire renouvelé en km					1

Au cours des 5 dernières années, 2 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,03% (0,51 en 2019).

29. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2019).

30. Financement des investissements

31. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	6	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

32. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

33. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	40 888	35 057.35
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	5 830.39
	en intérêts	1 769.63

34. Amortissements



Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 49 835.63 € (53 597€ en 2019).

35. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

36. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

37. *Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau*

38. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0 .
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0€/m³ pour l'année 2020 (0,0197 €/m³ en 2019).

39. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

40. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 108	2 116
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,94	1,94
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	92,3%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	90%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	96,9%	96,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,4	0,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,4	0,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,51%	1,03%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0197	0,046

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	37
1.1.	Présentation du territoire desservi	37
1.2.	Mode de gestion du service	37
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	38
1.4.	Nombre d'abonnés	Erreur ! Signet non défini.
1.5.	Volumes facturés	39
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	39
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	40
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	40
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	41
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	43
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	43
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	43
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	43
2.1.	Modalités de tarification	43
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	45
2.3.	Recettes	47
3.	Indicateurs de performance	47
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	47
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	47
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	49
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	50
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	50
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	51
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) ..	Erreur ! Signet non défini.
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) ..	Erreur ! Signet non défini.
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) ..	Erreur ! Signet non défini.
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	Erreur ! Signet non défini.
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	Erreur ! Signet non défini.
4.	Financement des investissements	52
4.1.	Montants financiers	52
4.2.	Etat de la dette du service	52
4.3.	Amortissements	52
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	52
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	53
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	53
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	53
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	53
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	54

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Foëcy
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Foëcy
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Janvier 2012 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **2 072** habitants au 31/12/2020 (1 740 au 31/12/2019).

1.4 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **830** abonnés au 31/12/2020 (709 au 31/12/2019).

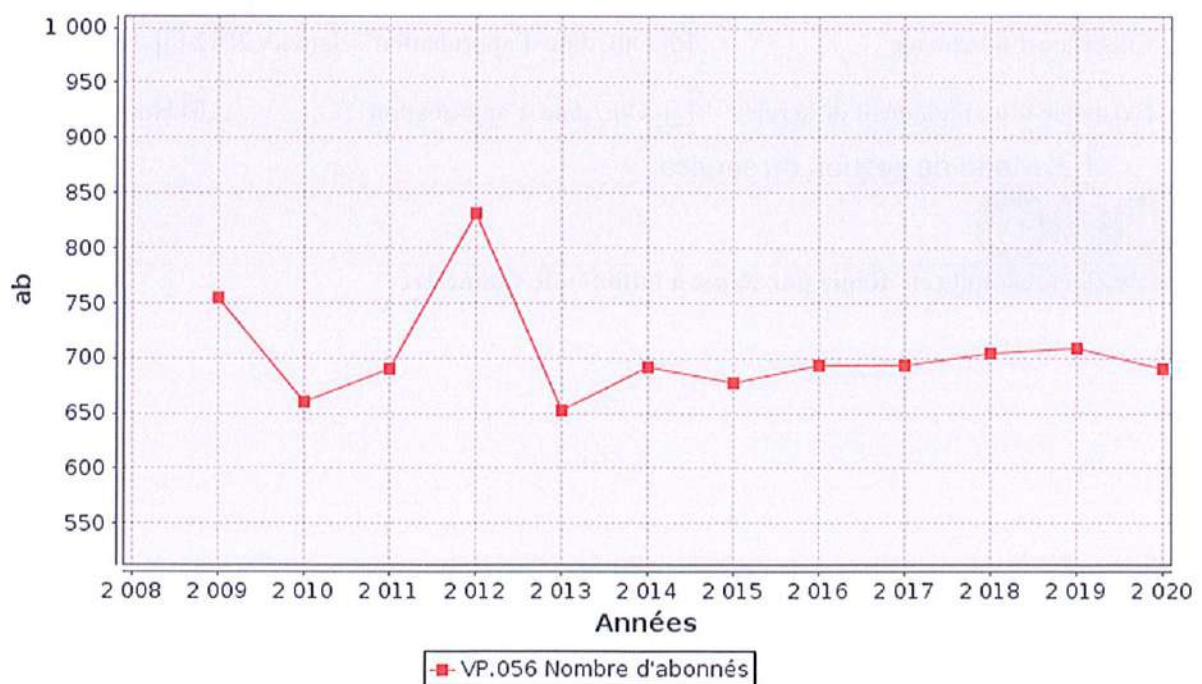
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Foëcy					
Total	709			830	+17.06%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 760.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 59.71 abonnés/km au 31/12/2020. (51,01 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,50 habitants/abonné au 31/12/2020. (2,45 habitants/abonné au 31/12/2019).

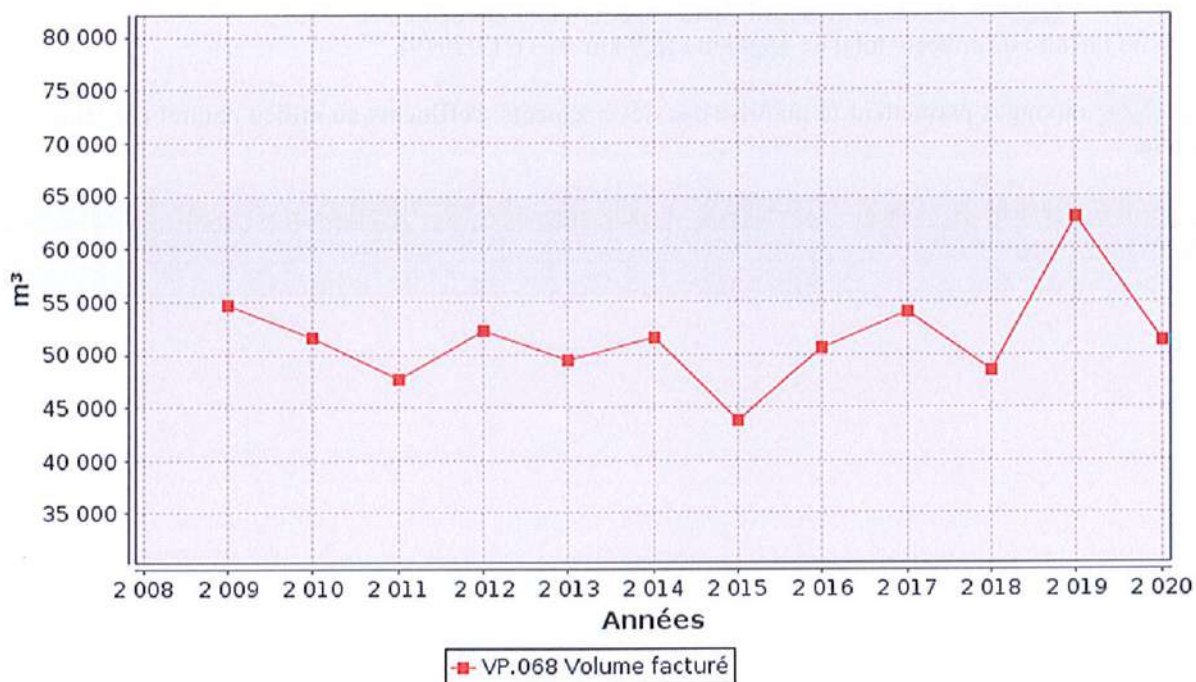


1.5 Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	62 907	79 807	+26.86%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6 Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés			

1.7 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2020 (0 au 31/12/2019).

1.8 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 13,9 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 13,9 km (13,9 km au 31/12/2019).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.9 Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Givry

Code Sandre de la station : 0418096S0003

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		31/12/1994											
Commune d'implantation		Foëcy (18096)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		610											
Nombre d'abonnés raccordés		185											
Nombre d'habitants raccordés		460											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		122											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Fossé rejoignant le Canal de Berry									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		3				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				99			
DCO		30				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				98			
MES		3				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				100			
NGL		3.95				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				96			
NTK		2.92				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				97			
pH		7.9				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NH ₄ ⁺		2.11				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				97			
Pt		6.06				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				52			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/10/20		OUI		3	99	30	98	3	100	3.95	96	6.06	52

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier

moyen théorique d'un abonné domestique
(²) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : route de Vignoux
Code Sandre de la station : 0418096S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1974							
Commune d'implantation				Foëcy (18096)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1600							
Nombre d'abonnés raccordés				645							
Nombre d'habitants raccordés				1612							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				270							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'Yèvre							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		3		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		99.2			
DCO		32.6		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		97			
MES		7.53		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		98.5			
NGL		15.4		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		87.8			
NTK		6.11		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		95.1			
pH		8.05		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		4.65		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		95.4			
Pt		7.42		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		36.6			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/10/20	OUI	3	99.2	32.6	97	7.53	98.5	15.4	87.8	7.42	36.6

1.10 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Givry (Code Sandre : 0418096S0003)		2,26
route de Vignoux (Code Sandre : 0418096S0002)		0,01
Total des boues produites		2,3

1.10.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Givry (Code Sandre : 0418096S0003)	0,01	2,26
route de Vignoux (Code Sandre : 0418096S0002)	0,01	0,01
Total des boues évacuées	0	2,3

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.4 Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		
Participation aux frais de branchement	5 200	3 000

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	40,6 €	40,6 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,65 €/m ³	1,65 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 04/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 04/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 04/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 _ fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 04/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant la participation aux frais de branchement.

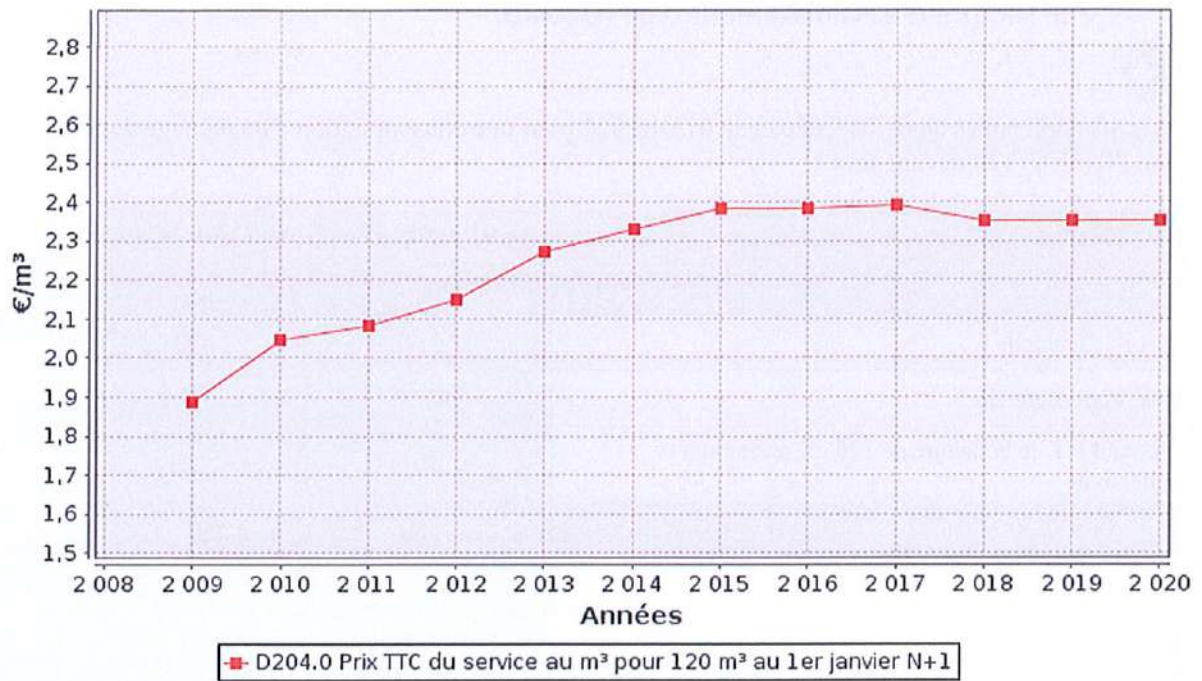


2.5 Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	40,60	40,60	0%
Part proportionnelle	198,00	198,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	238,60	238,60	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	_____	_____	____%
Part proportionnelle	_____	_____	____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	_____	_____	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0%
VNF Rejet :	_____	_____	____%
Autre : _____	_____	_____	____%
TVA	25,66	25,66	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	43,66	43,66	0%
Total	282,26	282,26	0%
Prix TTC au m³	2,35	2,35	0%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m³	Prix au 01/01/2021 en €/m³
Foëcy	1.65	1.65

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.6 Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
<i>dont abonnements</i>	28 968	28 569	-1.37%
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	28 968	28 569	-1.37%
Recettes de raccordement	0	3 000	+300%
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	86 495	82 952	-4.09%
Total autres recettes	86 495	85 952	-0.63%
Total des recettes	115 463	114 521	-0.82%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 114 521 € (115 463 au 31/12/2019).

3 Indicateurs de performance

3.4 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 90,79% des 760 abonnés potentiels (93,29% pour 2019).

3.5 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	95%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	110

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 110 pour l'exercice 2020 (110 pour 2019).

3.6 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Givry	12.9	100	100
route de Vignoux	38.8	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2019).

3.7 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Givry	12.9	100	100
route de Vignoux	38.8	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2019).

3.8 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Givry	12.9	100	100
route de Vignoux	38.8	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2019).

3.9 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Givry :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2,26

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

route de Vignoux :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,01

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2019).

4 Financement des investissements

4.4 Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	14 295	26 125
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.5 Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		78 139.33	69 322.11
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	8 195.84	8 817.22
	en intérêts	3 870.49	3 458.17

4.6 Amortissements



Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 55 420 € (46 146 € en 2019).

4.7 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.8 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.4 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020 (0,0341 €/m³ en 2019).

5.5 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 740	1 740
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	2,3
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,35	2,35
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	93,29%	90,79%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	110	110
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0341	0,1388

L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 20h15.